

Durée de la procédure : **10'**

ÉTAPES DU PARAMÉTRAGE DE LA COTISATION SPI EN DSN

PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT

PARTIE 4 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE SPÉCIFIQUE

Section 1 : Recherche de l'organisme et du code DUCS

Section 2 : Paramétrage organisme

Section 3 : Paramétrage DSN

PARTIE 5 : CRÉATION D'UN ORGANISME

PARTIE 6 : DANS LA DSN

Section 1 : Maille agrégée

Section 2 : Maille nominative

Depuis la période d'emploi de juillet 2023 (dépôt DSN au 5 ou au 15 août 2023), la cotisation syndicale SPI est déclarée en DSN.

Si vous êtes concernés, vous avez reçu un mail de la part d'AUDIENS/AGEPRO vous indiquant :

- L'intégration de la cotisation SPI en DSN.
- La mise à disposition des fiches de paramétrage sur Net Entreprises (avec les prévoyances Audiens).

Le présent document vous permettra d'effectuer les manipulations afin d'intégrer la cotisation syndicale SPI à la DSN. Ces différentes étapes sont à réaliser pour tous les dossiers concernés par cette cotisation.

Attention : la cotisation doit être présente sur les bulletins de paye pour qu'elle puisse être envoyée dans la DSN (il s'agit en principe du module **148701** « **COTISATION SYNDICALE SPI** »).

PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

Dans un premier temps, vous devez récupérer la fiche de paramétrage mise à disposition par Audiens, elle vous donnera les éléments à renseigner dans Studio. Pour cela :

- 1.1. Connectez-vous sur votre espace de dépôt des DSN.
- 1.2. Cliquez sur « **Accéder aux fiches de paramétrage** ».

The screenshot displays the 'Historique des échanges' and 'Récapitulatif' sections of the XOTIS DSN interface. The 'Récapitulatif' section shows a table with columns for 'Date et heure de dépôt', 'Type d'envoi', 'Nom du fichier', and 'Etat de prise en compte'. Below this, there is a section for 'Dépôt d'un nouveau fichier' with a 'Choisir un fichier' button and an 'Envoyer' button. The 'Services complémentaires' section at the bottom lists various links, with 'Accéder aux fiches de paramétrage' highlighted in orange.

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours			

Récapitulatif

DSN mensuelles Signalements d'événements pour l'échéance au 05 Août 2023

Déclarations non transmises	1		
Déclarations rejetées	0		
Déclarations conformes	0		

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Choisir un fichier

Les informations relatives au suivi de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : service-paie@xotis.com. Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la zone ci-dessous prévue à cet effet. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- CRPNPAC : [Accéder aux services complémentaires CRPNPAC](#)
- Informations utiles : [Accéder aux rapports complémentaires pour la gestion RH/paie](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services +](#)
- CNAM : [Accéder aux BPIJ](#)
- Organismes complémentaires : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)
- MSA : [décomptes JJ employeur](#)
- DSN_FIAB : [Accéder au service FIAB](#)

1.3. Téléchargez la fiche de paramétrage des prévoyances AUDIENS (P0983).



Précisions : Dans la fiche de paramétrage AUDIENS, la cotisation SPI fait une distinction entre « **Cadres et assimilés** » et « **ETAM** » mais la codification est identique. Dans Studio, le paramétrage est fait sur un module unique commun à tous les salariés, vous n'aurez donc pas besoin de renseigner deux lignes pour l'envoi en DSN.

PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

Dans un second temps, il est nécessaire de vérifier le numéro de module sur lequel est calculée la cotisation syndicale SPI.

Par défaut, le module pré-paramétré est le suivant : **148701** « **COTISATION SYNDICALE SPI** ».

Identifiez le module de la cotisation syndicale SPI sur un bulletin de paye (format détaillé) ou sur un historique.

Exemple : Le module identifié est le module par défaut

139500	RET.COMPL. CADRE T1	1 010,00	3,930	-39,89	3,940	39,79
139250	RET.CADRE T2	47,26	8,640	-4,08	12,950	8,12
139500	APEC CADRE TB	47,26	0,024	-0,01	0,036	0,02
139640	APEC CADRE TA	1 010,00	0,024	-0,24	0,036	0,36
140070	PREVOYANCE CADRE	1 010,00	0,120	-1,21	1,820	16,36
140100	O.S.C. INTERM	1 057,26			0,140	1,48
141026	ASSURANCE CHOMAGE INTERMITTENT	1 321,57	2,400	-31,72	9,050	119,80
141030	MAJORATION CDD USAGE	1 321,57			0,500	6,81
142533	A.G.S. INTERMITTENT	1 321,57			0,150	1,98
148544	CONGES SPECTACLES	1 321,57			15,500	204,84
148701	COTISATION SYNDICALE SPI	1 321,57			0,500	6,81
150070	FORMATION CONTINUE (Part légale)	1 057,26			2,000	21,15
150080	FORMATION CONTINUE (Part convenit.)	1 057,26			0,100	1,08
150270	TAXE APPRENTISSAGE-Part principale	1 189,42			0,590	7,02
150280	TAXE APPRENTISSAGE-Part	1 189,42			0,090	1,07

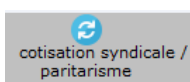
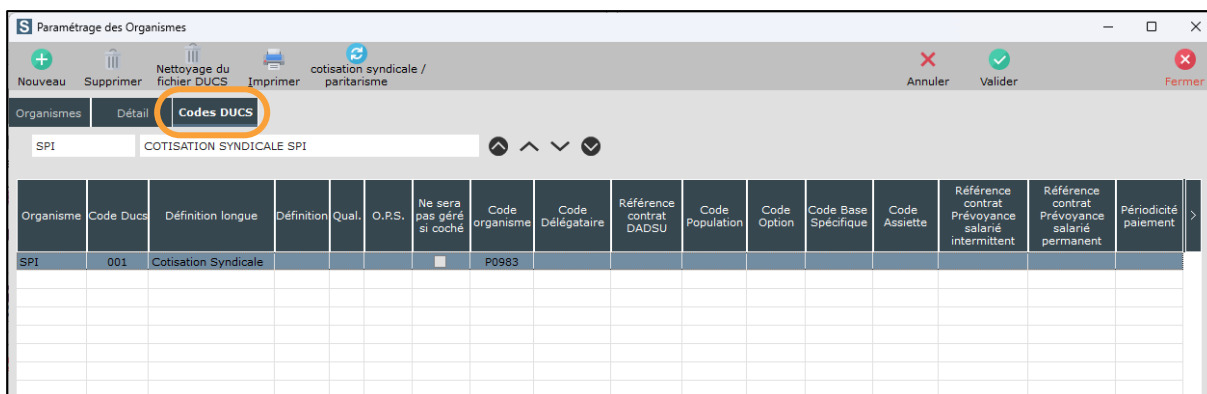
Exemple : Le module identifié est un module spécifique

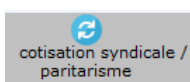
139500	RET.COMPL. CADRE T1	1 010,00	3,930	-39,89	3,940	39,79
139250	RET.CADRE T2	47,26	8,640	-4,08	12,950	8,12
139500	APEC CADRE TB	47,26	0,024	-0,01	0,036	0,02
139640	APEC CADRE TA	1 010,00	0,024	-0,24	0,036	0,36
140070	PREVOYANCE CADRE	1 010,00	0,120	-1,21	1,820	16,36
140100	O.S.C. INTERM	1 057,26			0,140	1,48
141026	ASSURANCE CHOMAGE INTERMITTENT	1 321,57	2,400	-31,72	9,050	119,80
141030	MAJORATION CDD USAGE	1 321,57			0,500	6,81
142533	A.G.S. INTERMITTENT	1 321,57			0,150	1,98
147500	COTISATION SYNDICALE SPI	1 321,57			0,500	6,81
148511	CONGES SPECTACLES	1 321,57			19,500	204,84
150070	FORMATION CONTINUE (Part légale)	1 057,26			2,000	21,15
150080	FORMATION CONTINUE (Part convenit.)	1 057,26			0,100	1,08
150270	TAXE APPRENTISSAGE-Part principale	1 189,42			0,590	7,02
150280	TAXE APPRENTISSAGE-Part	1 189,42			0,090	1,07

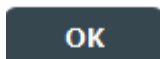
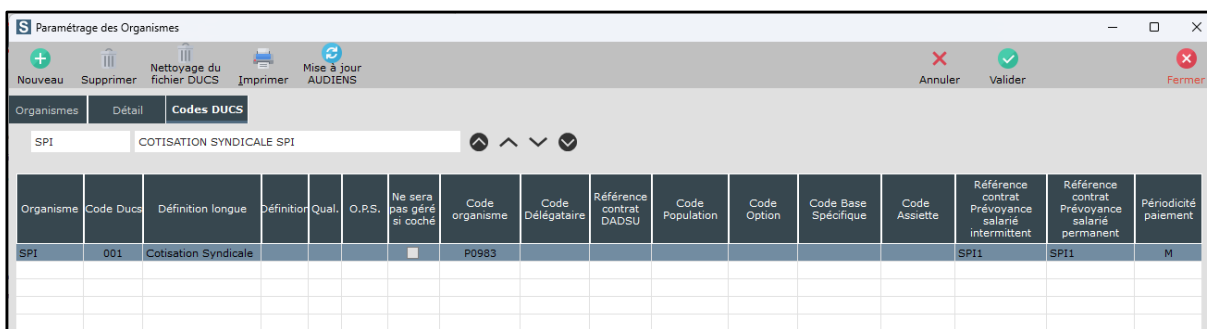
Dans cet exemple la cotisation syndicale SPI est paramétrée sur le module spécifique 147500.

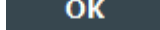
PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT

Afin de paramétrer la cotisation SPI en DSN, rendez-vous dans le menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Organismes Sociaux** ». Sélectionnez l'organisme **SPI** et cliquez sur l'onglet « **Codes DUCS** ». *Normalement l'organisme SPI est déjà présent dans la liste, si tel n'était pas le cas, la « PARTIE 5 : CRÉATION D'UN ORGANISME » vous permettra de l'ajouter.*

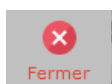


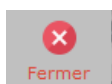
Cliquez ensuite sur le bouton , les informations se mettront automatiquement à jour. Les cases « **Ne fait pas partie de la DSN phase 3** » (accessible dans l'onglet « **Détail** ») et « **Ne sera pas géré si coché** » (accessible dans l'onglet « **Codes DUCS** ») seront automatiquement décochées.



À l'information « **Mise à jour effectuée !** », cliquez sur le bouton . Vérifiez le paramétrage avec la fiche de paramétrage AUDIENS.

Attention : nous avons pré-paramétré le logiciel avec les informations générales correspondants à la cotisation SPI de 0,50 %.



Cliquez sur le bouton .

⚠ Si le message suivant s'affiche : « La cotisation Syndicale ou Paritarisme SPI n'est pas active dans ce dossier, vous devez l'activer si vous êtes concernés ».

Cela signifie que le module de la cotisation SPI n'est pas activé. Au menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ». Entrez le numéro de module **1487** et positionnez-vous sur le module **1487/1** « **COTISATION SYNDICALE SPI** ». Dans la colonne « **Actif** » sélectionnez **Oui** (une fois validé le « **Oui** » ne sera pas affiché).

Date dernière modification du Noyau : 03/07/2023

Accès au module: 1487

Affichage détail: Oui Non

Légende: à vérifier Recherche Dossier Obsolète

Ok	Mod	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487	1 COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				CONGES SPEK	GRISS PAT	COTIS SYNDI		Oui

Attention : si vous avez déjà effectué des bulletins sur la période à déclarer sans que ce module soit actif, vous devrez les recalculer car la cotisation n'est pas présente sur les bulletins.

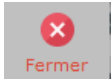
PARTIE 4 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE SPÉCIFIQUE

Le module identifié n'est pas celui paramétré par défaut.

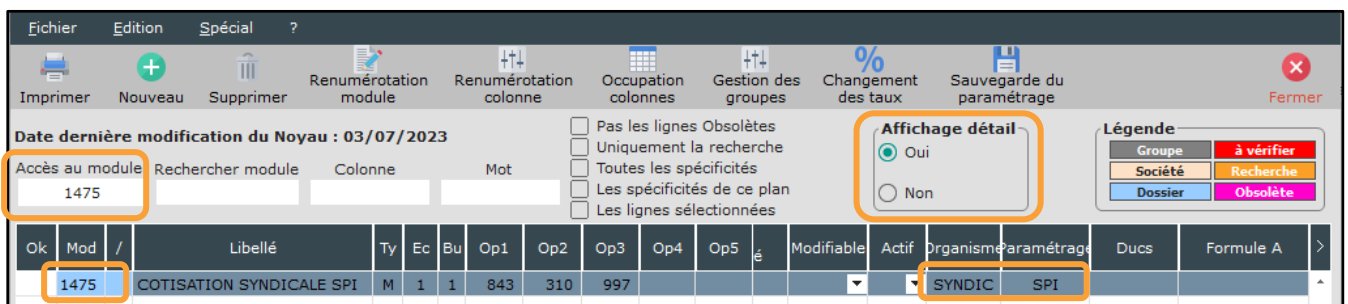
Section 1 : Recherche de l'organisme et du code DUCS

Dans le plan de paye, vérifiez dans quel organisme la cotisation syndicale SPI est déclarée. Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ».

Indiquez le numéro du module dans le champ « **Accès au module** » puis dans l'option « **Affichage détail** » cliquez sur « **Oui** ». Notez ce qui est renseigné dans les colonnes « **Organisme** » et « **Paramétrage** ». Fermez le plan de

paye par le bouton  Fermer.

Exemple : La cotisation syndicale SPI est sur le module 147500



Dans cet exemple, la cotisation syndicale est déclarée dans l'organisme SYNDIC et sous le code SPI.

Section 2 : Paramétrage organisme

Au menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Organismes Sociaux** ». Sélectionnez l'organisme concerné (celui qui est indiqué sur votre module spécifique de cotisation syndicale SPI) et cliquez sur l'onglet « **Détail** ». *Si l'organisme paramétré dans le plan de paye n'apparaît pas dans la liste des organismes, la « **PARTIE 5 : CRÉATION D'UN ORGANISME** » vous permettra de l'ajouter.*

Si la case « **Ne fait pas partie de la DSN phase 3** » est cochée, décochez-la.

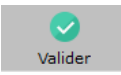
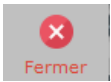
Cliquez ensuite sur l'onglet « **Codes DUCS** » et positionnez-vous sur la ligne dont le code DUCS correspond à ce qui est paramétré dans la colonne « **Paramétrage** » de votre module spécifique.

Pour cette ligne, si la case « **Ne sera pas géré si coché** » est cochée, décochez-la.

Pour pouvoir la décocher, vous devez d'abord cliquer dans une des colonnes de la ligne.

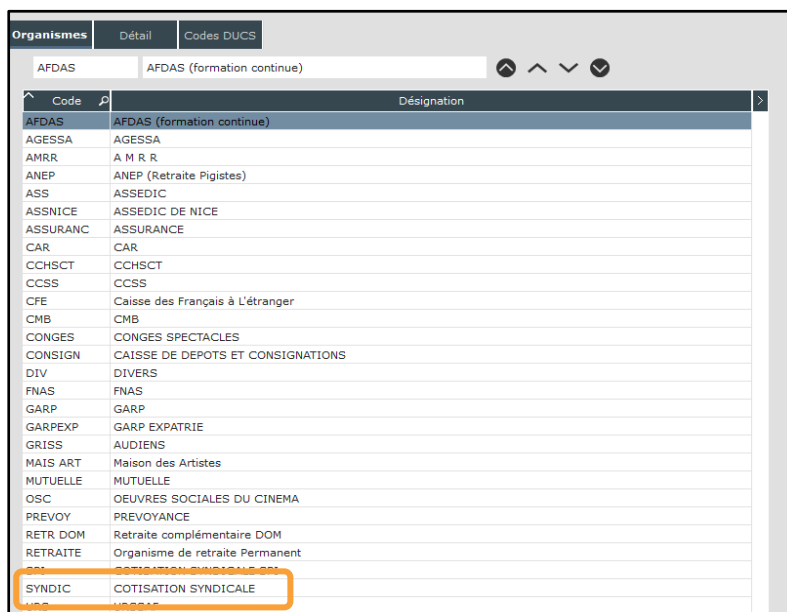
Renseignez le tableau à l'aide de votre fiche de paramétrage.

→ Pour information, comme indiqué dans la « **PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE** » bien qu'il existe deux lignes sur la fiche de paramétrage AUDIENS (avec les mêmes éléments déclaratifs), il n'y a qu'un seul module dans le plan de paye (tous salariés confondus). Vous ne devez remplir qu'une seule ligne dans les organismes sociaux, celle qui correspond au module du plan de paye.

Cliquez sur le bouton  puis sur le bouton .

Exemple : La cotisation syndicale SPI est déclarée dans l'organisme SYNDIC sous le code SPI

Sélectionnez l'organisme **SYNDIC**.



Cliquez sur l'onglet « **Détail** » et si le champ « **Ne fait pas partie de la DSN phase 3** » est coché, décochez-le puis

validez la modification via le bouton .

Paramétrage des Organismes

Nouveau Annuler Valider Fermer

Organismes **Détail** Codes DUCS

SYNDIC COTISATION SYNDICALE

Code SYNDIC Archivé

Désignation COTISATION SYNDICALE

Complément d'adresse

Nom de la voie

No dans la voie Bis ou ter

Ville

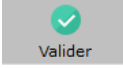
Code postal Bureau distributeur

Type Rupture Aucune

DUCS DSN Ne fait pas partie de la DSN phase 3

Famille d'organismes 1 : U.R.S.S.A.F. Identifiant (siret)

Code organisme Code organisme (prévoyance)

Cliquez sur l'onglet « **Codes DUCS** ». Positionnez-vous sur la ligne dont le code DUCS est **SPI** (ce qui est paramétré dans le plan de paye), renseignez les éléments indiqués dans la fiche de paramétrage AUDIENS et validez la modification via le bouton .

Paramétrage des Organismes

Nouveau Supprimer Nettoyage du fichier DUCS Imprimer Mise à jour AUDIENS Annuler Valider Fermer

Organismes **Détail** **Codes DUCS**

SYNDIC COTISATION SYNDICALE

Organisme	Code Ducs	Définition longue	Définition Qual.	O.P.S.	Ne sera pas géré si coché	Code organisme	Code Délégué	Référence contrat DADSU	Code Population	Code Option	Code Base Spécifique	Code Assiette	Référence contrat Prévoyance salarié intermittent	Référence contrat Prévoyance salarié permanent	Périodicité paiement
SYNDIC	SPI	Cotisation syndicale SPI			<input type="checkbox"/>	P0983							SPI1	SPI1	M

Section 3 : Paramétrage DSN

Pour que la déclaration de la cotisation SPI soit correctement effectuée, indiquez le module spécifique sur lequel elle est calculée.

Pour cela, sur la fenêtre de la DSN, cliquez sur l'onglet « **Paramètres** ».

DSN_P3_2021

Configurer Paramètres Paramètres Ducs-EDI Paramètres dépôts DSN Non Oui

Valider Fermer

Veillez préparer l'imprimante avec du papier blanc

Mois 7 - + Année 2023 - +

Type DSN Standard

Phase DSN Phase 3 23

Nature DSN 01 DSN mensuelle

Type DSN 01 Déclaration normale

Type traitement Test Blocs de versement Oui

Pré-Contrôle DUCS Oui Calcul exonération Non

Déclarer les blocs annuels Non BOETH annuelle Non

Édition de l'état des charges Non CSA annuelle Non

Régularisation du PAS Non Solde TAPPR Non

du Salarié No au Salarié No zzzzzzzzzz

Mes préférences

Sélection des DSN

Autocontrôle DSN

Désactiver Autocontrôle

Mise à jour autocontrôle DSN

Type de sortie

Impression Affichage Pdf

Répertoire des DSN C:\Users\Agnès\Desktop\

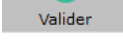
Fichier d'export DSN_TEST 2023_EM 50_2023_06

Répertoire C:\Xotis\Test studio II\Export\

Cliquez sur le bouton , la seconde page de paramétrage apparaît. Cliquez dans l'onglet

Modules syndicat, paritarisme et divers

. Dans le champ « **Module Cotisation Syndicale au SPI** », indiquez le numéro

de votre module spécifique (par défaut le module paramétré est 148701). Cliquez sur le bouton  pour mémoriser la modification.

Exemple : Le module spécifique pour la cotisation syndicale SPI est le 147500

Paramétrage des Modules

✓ Valider ✗ Fermer

Général **Modules syndicat, paritarisme et divers**

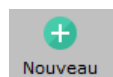
Module Cotisation Syndicale au SPI	147500	Module(s) de Droit d'auteur	
Module Cotisation Syndicale à l'USPA	148720	Module(s) de Droit de doublage	125097,125098
Module Cotisation Syndicale à l'UPCPUB	148730	Module(s) de Droit de rediffusion	120549,120550,120551
Module Cotisation Paritarisme FCAP EAC	151220		
Module non utilisé			
Module non utilisé			
Module non utilisé			

PARTIE 5 : CRÉATION D'UN ORGANISME

Dans la table des organismes sociaux (« **Paramétrage** » / « **Organismes Sociaux** ») l'organisme de déclaration de la cotisation SPI n'est pas présent.

Par défaut l'organisme apparaît sous le nom « **SPI** » mais en cas de spécificité il peut être différent : dans notre exemple il s'agit de SYNDIC.

Afin de le créer, positionnez-vous sur un des organismes et cliquez sur l'onglet « **Détail** » puis sur le bouton

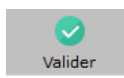


vous obtiendrez la fenêtre suivante :

La capture d'écran montre une fenêtre intitulée 'Paramétrage des Organismes'. Elle contient un onglet 'Détail' actif, des boutons 'Annuler' et 'Valider', et un formulaire avec les champs suivants : Code, Désignation, Complément d'adresse, Nom de la voie, No dans la voie (avec 'Bis ou ter'), Ville, Code postal (avec un champ de recherche 'Bureau distributeur'), Type Rupture (menu déroulant 'Aucune'), DUCS DSN (case à cocher 'Ne fait pas partie de la DSN phase 3'), Famille d'organismes (menu déroulant '1 : U.R.S.S.A.F.'), Identifiant (siret), Code organisme, et Code organisme (prévoyance).

- « **Code** » : Indiquez le code de l'organisme :
 - **SPI**, s'il s'agit du paramétrage par défaut.
 - La même valeur que dans la colonne « **Organisme** » de votre plan de paye, s'il s'agit d'une spécificité (dans notre exemple SYNDIC).
- « **Désignation** » : Indiquez **Cotisation syndicale SPI**.
- « **Type Rupture** » : Sélectionnez l'option « **Aucune** ».
- « **Famille d'organismes** » : Sélectionnez l'option « **3 (Inutilisé)** ».

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi renseigner les rubriques « **Complément d'adresse** », « **Nom de la voie** », « **N° dans la voie** », « **Bis ou ter** », « **Ville** », « **Code postal** » et « **Bureau distributeur** ».



Cliquez sur le bouton pour mémoriser les informations.

Paramétrage par défaut SPI

Paramétrage des Organismes

Annuler Valider

Organismes **Détail** Codes DUCS

SPI COTISATION SYNDICALE SPI

Code SPI Archivé

Désignation COTISATION SYNDICALE SPI

Complément d'adresse

Nom de la voie

No dans la voie Bis ou ter

Ville

Code postal Bureau distributeur PARIS

Type Rupture Aucune

DUCS DSN Ne fait pas partie de la DSN phase 3

Famille d'organismes Identifiant (siret)

Code organisme Code organisme (prévoyance)

Paramétrage de notre exemple (SYNDIC)

Paramétrage des Organismes

Nouveau Annuler Valider

Organismes **Détail** Codes DUCS

SYNDIC COTISATION SYNDICALE

Code SYNDIC Archivé

Désignation COTISATION SYNDICALE

Complément d'adresse

Nom de la voie

No dans la voie Bis ou ter

Ville

Code postal Bureau distributeur

Type Rupture Aucune

DUCS DSN Ne fait pas partie de la DSN phase 3


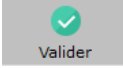
Famille d'organismes Identifiant (siret)

Code organisme Code organisme (prévoyance)

Cliquez ensuite sur l'onglet « **Codes DUCS** ».

Pour le paramétrage de l'organisme par défaut SPI, il se peut que la ligne de détail existe déjà (« **code DUCS** » 001), dans ce cas vous pouvez reprendre le paramétrage comme indiqué dans la « **PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT** ».

→ La ligne de détail n'existe pas ?

Cliquez sur le bouton , renseignez les colonnes « **Code DUCS** » et « **Définition longue** » puis cliquez sur le bouton . Reprenez ensuite le paramétrage comme indiqué dans la « **PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT** » ou la « **PARTIE 4 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE SPÉCIFIQUE** », selon votre cas de figure.

Paramétrage par défaut SPI

Paramétrage des Organismes

Nouveau Supprimer Nettoyage du fichier DUCS Imprimer cotisation syndicale / paritarisme Annuler Valider Fermer

Organismes **Détail** Codes DUCS

SPI COTISATION SYNDICALE SPI

Organisme	Code Ducs	Définition longue	Définition	Qual.	O.P.S.	Ne sera pas géré si coché	Code organisme	Code Déléгатaire	Référence contrat DADSU	Code Population	Code Option	Code Base Spécifique	Code Assiette	Référence contrat Prévoyance salarié intermittent	Référence contrat Prévoyance salarié permanent	Périodicité paiement
SPI	001	Cotisation Syndicale				<input type="checkbox"/>	P0983									

Paramétrage de notre exemple (code DUCS SPI)

Dans notre exemple, l'organisme est **SYNDIC** et le code DUCS est **SPI**. Ces informations sont celles paramétrées dans le plan de paye sur le module de cotisation syndicale SPI. Elles se trouvent dans les colonnes « **Organisme** » (pour le code de l'organisme) et « **Paramétrage** » (pour le code DUCS).

Organisme	Code Ducs	Définition longue	Définition	Qual.	O.R.S.	Ne sera pas géré si coché	Code organisme	Code Délégataire	Référence contrat DADSU	Code Population	Code Option	Code Base Spécifique	Code Assiette	Référence contrat Prévoyance salarié intermittent	Référence contrat Prévoyance salarié permanent	Périodicité paiement
SYNDIC	SPI	Cotisation syndicale				<input type="checkbox"/>										

PARTIE 6 : DANS LA DSN

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une prévoyance, les consignes données par AUDIENS prévoient que la cotisation syndicale SPI doit être déclarée en DSN de la même façon qu'une prévoyance.

Dans la DSN, la cotisation syndicale SPI est déclarée sous le code organisme de la prévoyance AUDIENS (P0983).

DUCS Organisme SPI				
Période : 07/2023				
001	Cotisation Syndicale	1 604,97	0,500	8,03
Nombre de lignes : 1				8,03
Montant du règlement				8,03
Banque : TOTO / NSMBFRPPXXX / FR7630788001000860044000782				Mode de paiement <u>Prélèvement SEPA</u>

NB : Le code indiqué en début de ligne correspond à la valeur renseignée dans la colonne « Paramétrage » du module de la cotisation syndicale SPI.

*Dans le cas du module pré-paramétré (148701), on trouvera 001 comme indiqué ci-dessus. Cependant, si on reprend l'exemple du module spécifique (où l'on admet que la colonne « Paramétrage » est renseignée avec la valeur **SPI**), c'est donc **SPI** qui apparaîtra.*

Section 1 : Maille agrégée

L'affiliation à la cotisation syndicale SPI est envoyée dans le bloc **S21.G00.15** « **Adhésion prévoyance** ».

Le montant du versement est envoyé dans le bloc **S21.G00.20** « **Versement organisme de protection sociale** » et dans le bloc **S21.G00.55** « **Composant du versement** ».

Section 2 : Maille nominative

Pour chaque salarié et pour chaque bulletin dans lequel elle est calculée, la cotisation syndicale SPI est déclarée via les blocs :

- **S21.G00.70** « **Affiliation prévoyance** »,
- **S21.G00.78** « **Base assujettie** », dont le code de base assujettie est valorisé à **31** « **Éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire** »,
- **S21.G00.79** « **Composant de base assujettie** » dont le type de composant est valorisé à **10** « **Salaire brut prévoyance** »,
- **S21.G00.81** « **Cotisation individuelle** ».